

Attention prochaine réunion mercredi 28 mars 2012

Commune de Noyen sur Sarthe

Conseil municipal du

Jeudi 08 mars 2012, 20h30

Date de convocation : le 02 mars 2012

Date d'affichage : le 02 mars 2012

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Procurations : 0

Votes : 16

Le 08 mars 2012, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

Etaient Présents : Jean-Louis COUTANCEAU, Marie-Madeleine AUTRET, Régis SAUDUBRAY, Jérôme FONTAINE, Alain LANCELEUR, Cécile DENOUAL, Yoann PICARD, Véronique OGÉ, Lionel JARRIÉ, Marie-Claire GAUTIER, Jean-Louis MORICE, Annick NAVEAU, Laurent FOURMOND, Michel MONTREUIL, Chantal GALATI, Claude RENO.

Absents excusés : Alexandra PORCHER, Alain MARTIN, Annabelle HAMON.

2012.12 - Informations diverses

Programme national « habiter mieux » pour aider les propriétaires occupants modestes à améliorer la performance énergétique de leur logement. En Sarthe, un contrat local d'engagement a été signé. Les propriétaires bénéficiaires d'aides de l'ANAH (sous condition de ressources) qui engagent des travaux d'économie d'énergie permettant un gain de 25% après travaux, bénéficieront d'une prime « aide de solidarité écologique (ASE) de 1600€, complétée par une aide du conseil général de 1000€.

Ecole Notre Dame du Sacré Cœur : Les dégâts causés par les intempéries de février ont rendu inutilisables les salles de sieste et de motricité. En accord avec « les aînés ruraux » qui utilisent les locaux communaux qui jouxtent l'école, la commune les a mis à disposition de l'école jusqu'aux vacances de printemps.

2012.13 - Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

05 : réalisation du PAVE (Plan d'Accessibilité Voirie et Espaces Publics), Maïore-Vrignon-Jouck-Baisieux (72300 Sablé-sur-Sarthe) pour un montant de 3588€TTC

2012.14 - Délégation du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au droit de préemption urbain n°2012.1 à 2012.9.

Il a exercé son droit de préemption sur la déclaration d'aliéner n° 2012.01 présentée par Maître OLIVRY, notaire à Allonnes, et portant sur la vente au prix de 10 000€ (dix mille euros), plus frais d'acte, du bien cadastré section AB n° 109, d'une superficie de 3158m², appartenant aux conjoints Ravenel, parcelle inscrite au Plan Local de l'Urbanisme sur la liste des emplacements réservés sous le numéro 2 pour l'extension du cimetière.

Le conseil municipal désigne Maître SAAB, notaire à Noyen, pour représenter la commune dans cette affaire.

Il n'a pas exercé de droit de préemption sur les autres ventes.

2012.15 - Indemnité de gardiennage des églises

L'application de la règle de calcul de revalorisation de l'indemnité de gardiennage des églises conduit au maintien pour 2012 du montant fixé pour 2011. Le conseil municipal maintient le montant de l'indemnité de 474,22€ versée au gardien résidant dans la commune (indemnité plafond).

2012.16 - Echange de parcelles à l'entrée du cimetière : modificatif

Par délibération du 24 novembre 2011, le conseil municipal avait approuvé le dispositif suivant : la commune reçoit la parcelle cadastrée section AB n° 139 et un échange aurait lieu entre les parcelles AB n° 136 (propriétaire privé) et AB n° 137 (communale).

A l'occasion du bornage, il est apparu que la parcelle AB n° 139 est partie intégrante de la propriété privée et que les plantations communales sont bien sur le domaine communal. Par conséquent, la commune ne recevra pas la parcelle AB n° 136. L'échange aura lieu uniquement entre partie des parcelles AB n° 136 et 137.

Le conseil municipal donne son accord à cette modification.

2012.17 - Intercommunalité

2012.17.1 : convention de mandat avec la CC Vègre et Champagne

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Vègre et Champagne, la communauté de communes des Pays de Loué, la commune de Tassé et la commune de Noyen sur Sarthe ont décidé d'une étude sur leur rapprochement dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale. Il présente le projet de convention entre les différents partenaires. La communauté de communes Vègre et Champagne est mandataire. En ce qui concerne les modalités financières, il n'est pas demandé de participation aux frais de gestion du projet et il est convenu d'une répartition au prorata de la population, après déduction des subventions attribuées à ce projet. Pour Noyen le taux sera de 15%.

Le conseil municipal approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

2012.17.2 : convention de mandat avec la CC de Sablé-sur-Sarthe

La communauté de communes de Sablé sur Sarthe a retenu le cabinet Ressources Consultants Finances de Rennes pour réaliser un audit complet du rattachement éventuel des communes de Noyen, Malicorne et Dureil. Le coût de l'étude est de 10 200€HT. La mission se déroulera jusqu'en juin 2012. Le coût de l'étude sera réparti au prorata de la population. Le conseil municipal approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

2012.18 - Emplois communaux : emploi occasionnel

Pour faire face à une surcharge de travail au service espaces verts, le conseil municipal autorise le Maire à recruter pour besoin occasionnel, un agent non titulaire, à temps complet, rémunéré sur la base du 01 échelon d'adjoint technique de 2^{ème} classe, pour une durée de 6 mois à compter du 01 avril 2012.

Pour faire face au départ en retraite d'un adjoint technique, en l'attente de procéder au recrutement d'un nouvel agent à compter de la prochaine rentrée scolaire, le conseil municipal autorise le Maire à recruter pour besoin occasionnel, un agent non titulaire, sur le même emploi du temps, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique de 2^{ème} classe, du 01 avril 2012 au 31 août 2012.

**2012.19 - Travaux d'amélioration de la sécurité et de la circulation routière :
demande de subvention au titre du produit des amendes de police**

Monsieur le Maire présente les travaux de nature à améliorer la sécurité et la circulation routière en agglomération sur les voiries communales, susceptibles de bénéficier d'une aide au titre de la dotation du produit des amendes de police :

- RD35, route de Mézeray, cheminement piéton	30 000€ HT
- RD 309, Avenue du Général Leclerc, Stationnement alterné et trottoirs	58 860€HT

Après délibération, le conseil municipal

- approuve ces travaux,
- charge le Maire de solliciter une aide au titre de la dotation du produit des amendes de police,
- s'engage à lancer l'opération au plus tard dans l'année qui suit l'attribution de la dotation correspondante.

2012.20 - Comptes administratifs et comptes de gestion 2011

2012.20.1 comptes administratifs 2011

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Montreuil, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M. Coutanceau, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

service d'assainissement - compte administratif 2011 en euros

résultat de l'exercice

		investissement	fonctionnement	total cumulé
recettes	prévis budg totales	416 799,00	359 788,00	776 587,00
	1-recettes nettes	43 322,64	82 895,62	126 218,26
dépenses	prévis budg totales	104 800,00	359 788,00	464 588,00
	3-dépenses nettes	23 767,10	43 495,08	67 262,18

résultat de l'exercice				
1-3	excéd(+) ou déficit(-)	19 555,54	39 400,54	58 956,08

résultat d'exécution du budget (hors RAR)

	résultat a la clôture exercice précédent	part affectée à l'investissement	résultat de l'exercice	résultat de clôture
investissement	25 311,69		19 555,54	44 867,23
fonctionnement	281 387,50	0,00	39 400,54	320 788,04
total	306 699,19	0,00	58 956,08	365 655,27

restes à réaliser

recettes	2-restes à réaliser	0,00	0,00
dépenses	4-restes à réaliser	0,00	0,00
2-4	excéd(+) ou déficit(-)	0,00	0,00

résultat d'exécution du budget avec RAR

résultat de clôture				365 655,27
---------------------	--	--	--	------------

RAR				0,00
Total disponible				365 655,27

COMMUNE de Noyen sur Sarthe - compte administratif 2011 en euros

résultat de l'exercice

		investissement	fonctionnement	total cumulé
recettes	prévis budg totales	1 813 700,00	3 158 806,00	4 972 506,00
	1-recettes nettes	185 111,29	2 255 484,80	2 440 596,09
dépenses	prévis budg totales	1 813 700,00	3 158 806,00	4 972 506,00
	3-dépenses nettes	323 585,08	1 617 319,65	1 940 904,73

résultat de l'exercice				
1-3	excdt(+) ou déficit(-)	-138 473,79	638 165,15	499 691,36

résultat d'exécution du budget (hors RAR)

	résultat a la clôture exercice précédent	part affectée à l'investissement	résultat de l'exercice	résultat de clôture
investissement	238 345,39	0,00	-138 473,79	99 871,60
fonctionnement	976 868,09	0,00	638 165,15	1 615 033,24
total	1 215 213,48	0,00	499 691,36	1 714 904,84

restes à réaliser

2-recettes investissement		0,00		0,00
4-dépenses investissement		250 170,00		250 170,00
2-4	excdt(+) ou déficit(-)	-250 170,00		-250 170,00

résultat d'exécution du budget avec RAR

résultat de clôture				1 714 904,84
RAR				-250 170,00
Total disponible				1 464 734,84

compte administratif 2011- lotissement "le Tertre" en euros

résultat de l'exercice

		investissement	fonctionnement	total cumulé
recettes	prévis budg totales	165 820,00	180 321,00	346 141,00
	1 recettes nettes	75 613,89	75 614,62	151 228,51
dépenses	prévis budg totales	165 820,00	180 321,00	346 141,00
	3 dépenses nettes	75 613,89	75 614,62	151 228,51
résultat de l'exercice				
	1-3 excdt(+) ou déficit(-)	0,00	0,00	0,00

résultat d'exécution du budget (hors RAR)

	résultat a la clôture	part affectée	résultat de	résultat de
	exercice précédent	à l'investissement	l'exercice	clôture
investissement	0,00		0,00	0,00
fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
total	0,00	0,00	0,00	0,00

pas de restes à réaliser

2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débit et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2012.20.2 approbation des comptes de gestion 2011

Approbation des comptes de gestion (commune, service d'assainissement, lotissements communaux d'habitation, lotissement ZA le Tertre)

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de

recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

- Considérant que les opérations de dépenses et de recettes ont été régulièrement effectuées.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2012.21 - Questions diverses

Le conseil municipal accepte d'étudier les questions suivantes

2012.21.1 : aménagement de la RD41, parking du collège Marcel Pagnol, convention de maîtrise d'ouvrage et d'entretien

Le conseil municipal autorise le Maire à signer avec le conseil général, le SIVU du canton de Malicorne et la commune de Malicorne sur Sarthe, la convention de maîtrise d'ouvrage et d'entretien des travaux de réaménagement du parking du collège Marcel Pagnol et du cheminement piétonnier entre le collège et le canal.

2012.21.2 : renouvellement de la convention fourrière animale

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention avec la fourrière animale de la ville du Mans pour l'accueil des animaux errants capturés sur la commune. Le renouvellement porte sur la période 01 avril au 31 décembre 2012.

Le montant des frais de gestion est de 0,50€ par habitant par an, soit 0,375€ par habitant pour 9 mois.

2012.21.3 : Aménagement du centre ville : rue A Leporché

Jean-Louis MORICE et Cécile DENOUAL, responsables des commissions voirie et cadre de vie ont rencontré des riverains de la rue Alphonse Leporché qui faisaient des propositions d'aménagement suite aux choix arrêtés par le conseil municipal.

Leurs propositions visent à diminuer la vitesse de circulation et portent sur :

- la modification de la distribution des places de stationnement pour créer un effet chicane.

- la mise en place d'un passage surélevé à l'entrée de la rue, côté monument aux morts

- le sens de circulation de la Victor Hugo : qu'il soit dans le sens boulevard Saint Germain vers Place de la République

Le conseil municipal valide ces propositions.

2012.21.4 : Inscriptions ALSH

Par délibération du 26 janvier 2012, le conseil municipal avait retenu que les inscriptions aux ALSH se feraient uniquement le samedi.

Monsieur le Maire propose les modalités suivantes : les inscriptions aux ALSH incluent un samedi matin, qui est le premier jour d'ouverture des inscriptions.

Les autres dates sont en semaine.

Le conseil municipal valide ces modalités.

2012.21.5 : Questions des conseillers :

Cécile Denoual demande la validation de l'installation de barrières et plots pour résoudre les problèmes de stationnement rue Curie, à proximité de l'école élémentaire, lors des arrivées et départs d'élèves. Le principe des barrières est validé, celui des plots laisse des interrogations.

Yohann PICARD souhaite des précisions sur la gestion de l'épisode neigeux, quelles ont été les priorités de la commune, et pourquoi le déneigement n'a pas commencé dès le dimanche.

Monsieur Le Maire et Monsieur Lancelier précisent que :

- Nous n'avons pas d'agent d'astreinte sur la commune, et, même s'ils sont prêts à rendre service, ils n'ont pas jugé nécessaire de le faire dès le dimanche. Le conseil général, qui a du personnel d'astreinte, a salé le dimanche seulement l'axe classé route à grande circulation, et a commencé à déneiger seulement le lundi également.

- Notre matériel est limité, et les conditions de déneigement ont été rendues difficiles par le fait qu'il continuait à geler.

Prochaine réunion le ~~29 mars 2012~~

Mercredi 28 mars 2012